

Harkis soldats abandonnés.

Extraits du livre. Mise en page de Miages-djebels.

Sommaire

PRÉFACE	11		
Chronologie	12		
INTRODUCTION HISTORIQUE	15		
TÉMOIGNAGES	37		
Atmane AYATA harki, 78 ans	39	Almed TABAALI harki, 71 ans	143
Maurice DE KERVÉNOAËL « homme d'honneur », 75 ans	59	Lieutenant-colonel Armand BÉNÉSIS DE ROTROU « homme d'honneur », 78 ans	161
Aïcha BAZIZ épouse de harki, 83 ans	83	Jacques ALIM fils de harki, 43 ans	181
Général François MEYER « homme d'honneur », 79 ans	105	Abdel Madjid LALEM harki, parachutiste engagé volontaire, 73 ans	199
Brahim SADOUNI harki, 68 ans	123	Général Maurice FAIVRE « homme d'honneur », 85 ans	213
		LEXIQUE	229
		Bibliographie	232
		Remerciements	233



Préface de Pierre Schoendoerffer

Introduction historique du Général Maurice Faivre

Témoignages recueillis par le Fonds pour la Mémoire des harkis.

Préface par Pierre Schoendoerffer

En 1982, je préparais un film, L'Honneur d'un capitaine, et j'avais rendez-vous à L'Argentière en Ardèche où vivait une communauté de harkis.

C'était en hiver, il faisait froid. La rencontre avait lieu dans la salle des fêtes (joli nom pour un sinistre endroit). Le poêle n'arrivait pas à tiédir l'atmosphère.
Ils étaient là, une cinquantaine.

Je leur expliquai mon projet et leur demandai leur collaboration. Je ressentais une légère réticence de leur part. Je leur dis alors : « On travaillera ensemble, la main dans la main. Je ne vous trahirai pas. »
Il a fait tout à coup encore plus froid. Et un silence glacial. La moitié des harkis se levèrent et sortirent dans la nuit.

Leur chef, qui était assis à mes côtés, derrière une table, m'a regardé et je n'oublie pas encore aujourd'hui ce qu'exprimaient ses yeux. « Monsieur, ne dites jamais que vous ne nous trahirez pas. Nous ne croyons plus en ces mots. »

Le vieux chef est devenu mon ami. Nous avons travaillé ensemble. Une belle aventure humaine.

J'avais entrevu d'autres harkis, en 1959, en Algérie. Je les avais vus défiler, fiers et droits, en chantant, devant le colonel Bigeard. Ceux du commando Georges et du commando Cobra.

Je voudrais vous rendre hommage, mais ce livre le fait mieux que moi. C'est vous qui parlez, avec une pudeur, une gravité, une distinction.
On vous a abandonnés, trahis, nous, la France, notre France.

Vous le dites avec des mots simples. Vous restez fidèles à la France. Vous, les survivants, vous gardez l'espérance, et cela atténue la tache noire sur le drapeau tricolore.

On doit vous dire merci. Et que Dieu vous garde. Vive notre France ! •

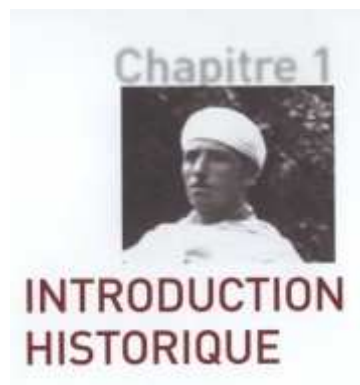
Pierre Schoendoerffer, de l'Institut

50 ans après la guerre d'Algérie, harkis, soldats abandonnés présente le témoignage inédit de six harkis et de quatre « hommes d'honneur » qui reviennent sur un passé qui a mêlé leur histoire personnelle à la grande histoire.

Chronologie

- 14 juin 1830. Après le débarquement à Sidi-Ferruch, la France crée l'armée d'Afrique.
- 1841-184?- Le général Bugeaud crée les Bureaux arabes et obtient la reddition d'Abd el-Kader.
- 1852-1883. Libéré par Napoléon III, l'émir Abd el-Kader se réfugie en Syrie où il protège les chrétiens.
- Juin 1871» Révolte de Mokrani contre le régime civil.
- 1914-1918. 218 000 soldats maghrébins participent à la Première Guerre mondiale.
- 1926. Messali Hadj crée le premier mouvement nationaliste.
- 1939. Mobilisation de 180 000 Maghrébins.
- 8 novembre 1942. Débarquement allié en Afrique du Nord, mobilisation portée à 230 000 Nord-Africains.
- 8 mai 1945- Émeutes de Sétif-Guelma.
- 1er novembre 1954- Déclenchement de l'insurrection armée par le FLN.
- 20 août 1955. Massacres du Constantinois, début de la vraie guerre.
- 12 mars 1956. L'Assemblée nationale vote la loi sur les « pouvoirs spéciaux » pour l'Algérie.
- 7 janvier 1957- Début de la bataille d'Alger.
- Février-mai 1958. Bataille des frontières à l'est.
- 13 mai 1958. Les Européens prennent le gouvernement général à Alger. Création d'un Comité de salut public à Alger présidé par le général Massu.
- 1er juin 1958. De Gaulle investi par l'Assemblée nationale, avec pouvoirs spéciaux.
- 4 juin 1958. De Gaulle dit aux colons d'Alger : « Je vous ai compris. »

- 19 septembre 1958. Le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) dirigé par Ferhat Abbas est formé au Caire.
- Octobre 1958. « Paix des braves » proposée par de Gaulle au FLN et plan de Constantine.
- Février 1959- Début du plan Challe en Oranie.
- 16 septembre 1959- De Gaulle annonce l'autodétermination du peuple algérien.
- Du 24 janvier au 1er février 1960. Semaine des barricades.
- 22 avril 1961. Tentative de putsch des anciens généraux Salan, Challe, Jouhaud et Zeller.
- 17 octobre 1961. La manifestation des « Français musulmans d'Algérie » à Paris est sévèrement réprimée.
- 18 mars 1962. Accords de cessez-le-feu à Évian, suivi de représailles OAS et FLN.
- 26 mars 1962. Fusillade de la rue d'Isly.
- 3 juillet 1962. La France reconnaît l'indépendance de l'Algérie.
- 5 juillet 1962. Massacres à Oran.
- 1965. Retrait des Forces françaises d'Algérie et libération des harkis prisonniers.
- 1978. Retrait de Mers el-Kébir.



Introduction historique par le général Maurice Faivre

En Algérie, comme dans tous les pays où elle a exercé sa souveraineté, la France a engagé dans ses armées, comme soldats de métier, comme conscrits ou comme supplétifs, de nombreux ressortissants des populations locales.

À partir de 1830, au fur et à mesure de la conquête et des campagnes de « pacification » de l'Algérie, la mobilisation sélective de combattants musulmans a procuré aux armées françaises l'appoint d'effectifs conséquents. Ils étaient zouaves, chasseurs d'Afrique, tirailleurs ou spahis, ces derniers ayant été conçus et entraînés sur le prestigieux modèle de la cavalerie française.

SUPPLETIFS ET MILITAIRES

Quand éclate le soulèvement du 1er novembre 1954, la plupart des unités nord-africaines se trouvent encore en Indochine. Le recours à des supplétifs musulmans - ceux qu'on va appeler les « harkis » - a répondu à un besoin militaire indispensable.

Sous ce terme global dérivé du mot arabe harka (pour « mouvement »), on a ensuite désigné une nébuleuse de formations diverses, créées successivement de 1954 à 1959 :

- en janvier 1955, le gouverneur Léonard met sur pied 34 groupes mobiles de protection rurale, baptisés « Groupes mobiles de sécurité » (GMS) en 1958. En 1962, il y aura 110 GMS ;
- en septembre 1955, le gouverneur Soustelle crée les « Sections administratives spécialisées » (SAS), dont la protection est assurée

par des makhzens de 20 à 50 moghaznis ; il y aura 700 SAS en 1961, pour un effectif de 19 000 moghaznis ;

- en février 1956, le général Lorillot prescrit de former une harka dans chaque quartier de pacification, au niveau des sous-préfectures. En 1961, 800 harkas regroupent 60 000 harkis ;

- en 1957 sont créés des « Groupes d'autodéfense » (GAD) dans les villages en voie de pacification. Deux mille GAD seront constitués, comptant 60 000 gardes dont la moitié sont armés de fusils de chasse ou fusils Lebel ; - en 1959, le général Challe crée les « commandos de chasse », chargés de rechercher les rebelles qui ont échappé aux opérations des divisions parachutistes.

Il faut préciser qu'environ 3 000 harkis ont été des « ralliés », c'est-à-dire qu'ils avaient été recrutés parmi des prisonniers FLN qui reprenaient la guerre en se retournant contre leurs anciens camarades insurgés. Beaucoup de ces « ralliés » appartenaient aux « commandos de chasse ». Le sort de ceux d'entre eux qui n'ont pas pu gagner la France compte parmi les plus tragiques lors de l'indépendance de l'Algérie.

Enfin, à l'écart de la communauté des supplétifs servant en Algérie, les membres de la « Force de police auxiliaire » (FPA), surnommés les « harkis de Paris », ont compté jusqu'à 400 hommes, tous musulmans, gradés compris. Sous le commandement du capitaine Montaner, un ancien officier des SAS, la FPA fut mise en place dans la capitale pour riposter « sur son terrain » à la puissante Fédération de France du FLN. Une lutte d'une grande violence, conduite par le FLN en métropole contre le MNA de Messali Hadj, se traduit par plus de 4 000 tués, dont 150 Français, 53 policiers et 46 harkis de

la FPA. En trois ans, la FPA réussit à éliminer 500 membres des commandos de choc du FLN, à saisir 650 armes de guerre, 150 grenades et 40 bombes. Après la dissolution de la FPA, plusieurs choix ont été donnés aux « harkis de Paris » : rester dans l'armée, entrer dans la police ou se faire aider à trouver un emploi dans la vie civile.



Défilé de harkis à la Sénia près d'Oran

Pour la France, ces différentes organisations de « harkis », au sens large, étaient administrées soit par l'autorité civile pour les SAS et les GMS, soit par l'autorité militaire pour les GAD et les harkas.

Rappelons qu'en 1912, la conscription avait été instaurée dans les trois départements d'Algérie. Cette conscription étant sélective, et les besoins de l'armée limités à 5 000 hommes par mois, 50 % des jeunes musulmans ne sont pas convoqués, parmi lesquels certains ont pris le maquis.

En sus de ces jeunes appelés, 26 000 engagés volontaires ont servi sous contrat. Ces militaires de carrière, comme ceux du contingent, n'étaient donc pas, au départ, des « harkis », dans le sens que ce terme a acquis après coup.

Cette « appellation » générique a fini par recouvrir l'ensemble des Algériens musulmans profrançais, qu'ils soient supplétifs, militaires, anciens combattants, élus ou fonctionnaires, depuis l'hiver 1954 jusqu'au cessez-le-feu de mars 1962, soit un total de 263 000 hommes.

Le sort de ceux d'entre eux qui n'ont pas pu gagner la France compte parmi Les plus tragiques Lors de L'indépendance de l'Algérie.

LES MOTIVATIONS D'ENGAGEMENT AUX CÔTÉS DE LA FRANCE

En janvier 1961, le recrutement des musulmans a atteint son maximum de 60 000 harkis, 19 000 moghaznis et 8 000 GMS. Il arriva même, à l'époque, que l'armée française recrute quelques « enfants-soldats » de 16 ou 17 ans. Dans un pays où l'état civil n'était pas toujours bien tenu, l'urgence a fait qu'on n'y regarda pas de trop près.

Bien que leurs moyens de départ et leurs logiques de recrutement ne soient guère comparables, on peut se faire une idée de la dimension de « guerre civile » qu'eut aussi la guerre d'Algérie, à partir de ce constat : on estime qu'il y aura eu trois ou quatre fois plus de musulmans dans l'armée française que dans l'Armée de libération nationale (ALN). Pourquoi se sont-ils donc « engagés » si nombreux ?

La population d'Algérie était cruellement consciente des inégalités entre « Français de souche européenne » et « Français de souche nord-africaine », selon ces expressions de l'époque, si peu heureuses de nos jours. Il y avait la pauvreté, les enfants qui n'allaient pas à l'école. Et un système électoral tout à fait inégalitaire, avec ses deux collèges, l'un musulman (représentant 9 millions de personnes), l'autre européen (1 million de personnes). Une voix européenne valait alors neuf voix de musulmans. Cette formule fut remplacée en novembre 1957 par la loi-cadre de Robert Lacoste, instaurant le collège unique, qui fut mis en œuvre lors du référendum de septembre 1958.

Au tout début de la guerre, nombreux dans la population musulmane étaient ceux qui étaient acquis à l'idée d'indépendance parce qu'ils souhaitaient que leur dignité et leurs droits soient reconnus. Mais les méthodes violentes du FLN, passant par une politique de terreur, ont vite provoqué la lassitude dans une partie du « bled » et elles ont certainement favorisé l'extension des harkas et autres makhzens. La protection de sa famille contre la terreur qu'exerçaient les clandestins vient assurément en tête des motivations.

La deuxième cause d'engagement est un certain patriotisme pro-français (alors que l'idée nationale algérienne s'éveillait à peine dans certaines régions). « Je me bats pour la prospérité de mon village, la tranquillité de tous et l'avenir des jeunes dans une Algérie heureuse et française pour toujours », faisait ainsi jurer à ses harkis un capitaine en Kabylie. Un tel patriotisme fut notamment revendiqué par beaucoup d'anciens combattants des deux guerres mondiales. En 1914-1918, 176000 musulmans d'Algérie avaient été engagés sous les

drapeaux de la République. Entre les deux guerres, dix-huit régiments de tirailleurs et de spahis ont tenu garnison en France. En 1939-1940, 123000 Algériens furent engagés en métropole, beaucoup furent faits prisonniers, et, en 1942-1945, 134000 ont participé à la libération de la France. En 1953, à la veille de la guerre d'Algérie, une trentaine de bataillons nord-africains combattaient en Indochine.

Enfin, la motivation alimentaire - la « gamelle » - n'est sûrement pas à écarter. Dans la situation de pénurie de l'Algérie, rares étaient les personnes totalement désintéressées. GMS et moghaznis étaient engagés sous contrat renouvelable de six et douze mois et bénéficiaient d'avantages sociaux : allocations familiales, Sécurité sociale, congé annuel, logement, indemnités de déplacement, législation sur les accidents du travail. La solde des supplétifs de 7,50 francs par jour, payée mensuellement, fut portée à 8,25 francs en janvier 1959.

À l'exception de soins médicaux, les harkis ne bénéficiaient pas de prestations sociales. Engagés sans contrat, ils pouvaient être licenciés sans préavis. En contrepartie, ils pouvaient quitter la harka à leur convenance. Sauf qu'une fois « compromis » aux yeux du FLN par un tel engagement aux côtés des Français, ils n'avaient certes pas intérêt à le faire.

INQUIETUDES, MENACES ET « GARANTIES »

Dès juin 1960, avec les premières négociations entre la France et le Gouvernement provisoire algérien, à Melun, une certaine appréhension sur leur avenir a commencé à se faire jour parmi les supplétifs. Le 23 juillet 1960, le chef d'état-major

de l'armée de terre estime dans une note que leur moral s'est dégradé en raison des « inquiétudes qu'ils ont sur leur destin ». Six mois plus tard, les grandes manifestations indépendantistes de décembre 1960 suscitent de nouvelles réactions de crainte, alors même que la courbe des effectifs musulmans de l'armée française est en train d'atteindre son apogée.



Saïd Benaisse Boualem, dit le Bachaga Bouatem, chef de la harka de l'Ouarsenis, colonel de l'armée française et homme politique, dans sa tribu des Beni-doudouane.

La question de leur avenir avait été évoquée par les négociateurs des futurs accords d'Évian. Mais, en fin de compte, elle ne sera pas retenue dans le texte final. Les négociations menées par la France avec le FLN, du 20 mai au 13 juin 1961, avaient pourtant expressément stipulé des « garanties à négocier en faveur des musulmans fidèles à notre cause ». Le non-recours aux représailles avait été accepté en décembre 1961, à Bâle, par les représentants du FLN. Cette promesse ne figure plus dans le texte de l'accord de cessez-le-feu, le seul signé par les deux parties. Les accords d'Évian, le 18 mars 1962, engageaient bien l'Algérie à « interdire tous recours aux actes de violences collectives ou individuelles ». Mais les « Français musulmans » ou Algériens qui avaient servi les autorités françaises n'y étaient plus explicitement cités.



Un harki armé monte la garde.

Les menaces, pourtant, se firent de plus en plus précises, et certaines présageaient du pire. Ainsi ce tract du 7 juin 1961, à Grarem (Constantine), qui appelle naïvement à la vengeance : « Ceux qui ont travaillé avec la France, harkis, rengagés, autodéfenses, seront égorgés. Nous garderons les moins mauvais : non payés et soumis "comme

des cochons", ils travailleront à votre place. » Ou encore ce procès-verbal de réunion de la Nahia 333 (découpage géographique), du 18 juillet 1961 : « Toutes les femmes qui décideront de se marier ou mariées déjà, avec les goumiers seront condamnées à mort. »

Ce type d'« avertissements » et d'appels au lynchage qui parcouraient toute l'Algérie - il est vrai au milieu des attentats de l'OAS - aurait dû laisser pressentir la tournure tragique qu'allaient prendre les événements vis-à-vis des harkis. Et cela, en dépit des déclarations officielles rassurantes de la direction du FLN ou des promesses lénifiantes de la France, comme ce tract diffusé par le commandement français en Algérie après le cessez-le-feu de mars 1962 : « Harkis ! Les combats ont cessé, la paix est revenue dans votre pays. Chacun de vous, avec l'aide de la France, pourra - si Dieu le veut - bâtir à son gré son avenir en Algérie ou en métropole. (...) La France est là pour vous aider. (...) Elle est prête à vous donner, pour peu que vous l'y encouragez par votre travail : un emploi, un toit, des ressources. »

90% des harkis ont partagé, un temps, cette illusion de sécurité et ont préféré le retour à la vie civile.

LES TROIS SOLUTIONS OFFERTES AUX HARKIS

Huit jours avant le cessez-le-feu de mars 1962, plusieurs solutions furent proposées aux harkis. La première fut rengagement dans l'armée française pour les plus aptes. Elle a été, sur le terrain, extrêmement limitée. Certains témoignages d'officiers français ont fait état de l'opposition de leur hiérarchie lorsqu'ils ont voulu faire engager leurs harkis

pour les protéger de représailles pressenties. Et les harkis furent parfois difficiles à persuader. Croyant dans les promesses de pardon du FLN, et cédant aux pressions de leur famille angoissée à l'idée de s'expatrier, 90 % des harkis ont partagé, un temps, cette illusion de sécurité et ont préféré le retour à la vie civile, deuxième choix que leur proposaient les autorités françaises.



Le bordj (petit fort) d'un makhzen dans la palmeraie de Brezina.

Le retour au village était accompagné d'une prime de un mois et demi de

solde par année de service (le solde d'un mois se montait à 22 500 AF). Mais une fois l'enveloppe en poche, les anciens harkis ont été soumis au règlement rétroactif des cotisations au FLN, non acquittées pendant la guerre, et calculées par mois de non-paiement. Les primes de licenciement ou de recasement ont été ainsi, en grande partie, récupérées par des cadres locaux du FLN.

À Arris, par exemple, un document a montré comment « la prime de recasement fut payée à la sous-préfecture, en présence d'un représentant du FLN, auquel chaque harki reversait "spontanément" l'enveloppe qu'on venait de lui remettre ».

Il avait été également prévu que les harkis qui se sentaient menacés aient la possibilité de demander leur rapatriement, mais, au 15 mai 1962, il n'y avait eu que cinq mille demandes, familles comprises.

Submergés par une multiplicité de missions contradictoires, dans l'ambiance d'un dégagement anarchique et d'une extrême confusion politique, la majorité des officiers français ont « voulu croire » aux garanties et ont sous-estimé les risques.

LE RAPATRIEMENT : DE LA PURE INTERDICTION À UNE EXTRÊME LIMITATION

Malgré les premiers témoignages de violences à l'égard des anciens supplétifs qui parvenaient à Paris, le gouvernement français, redoutant l'infiltration d'« éléments indésirables » parmi les harkis, cherchant à éviter des afflux massifs de réfugiés et donnant la priorité aux pieds-noirs qui submergeaient les ports de Méditerranée, a pris la décision d'interdire les initiatives de rapatriement.

Le télégramme, désormais fameux, signé le 12 mai 1962 par le ministre d'État des Affaires algériennes, Louis Joxe, évoque les « rapatriements prématurés de supplétifs », et ordonne : « Vous voudrez bien faire rechercher tant dans l'armée que dans l'administration les promoteurs et les complices de ces entreprises et faire prendre les sanctions appropriées. Les supplétifs débarqués en métropole en dehors du plan général de rapatriement seront en principe renvoyés en Algérie. »

Et le ministre d'ajouter à son message frappé du tampon « TRÈS SECRET » cette précision qui met clairement l'accent sur la lutte contre l'OAS au détriment de toute action humanitaire concernant les « harkis » : « Je n'ignore pas que ce renvoi peut être interprété par les propagandistes de la sédition comme un refus d'assurer l'avenir de ceux qui nous sont demeurés fidèles. Il conviendra donc d'éviter de donner la moindre publicité à cette mesure. »



Embarquement à Bône de harkis rapatriés en 1962.

Bien sûr, ce texte « très secret » a aussitôt été publié par la presse, commenté par les députés à l'Assemblée nationale, déclenchant l'indignation dans l'opinion publique française. Ce qui a entraîné quelques revirements dans le gouvernement français.

Sur place, en Algérie, l'armée a atténué la rigueur des consignes restrictives des Affaires algériennes, et, parfois même, ne les a pas transmises. Le ministère des Armées n'a ainsi jamais prononcé de sanctions à rencontre de ses officiers qui avaient pris des initiatives personnelles de rapatriement.

Le 1^{er} juin 1962, le gouvernement a confié aux armées le soin de rapatrier certains moghaznis et leurs familles, soit cinq mille personnes. Dix camps de regroupement ont été mis sur pied dans le corps d'armée de Constantine, autant dans la totalité des autres corps. Limités initialement à l'accueil de sept mille personnes, ces camps ont alors été rapidement submergés. A compter du 12 juin 1962 seulement, des bateaux de la Marine nationale furent mis à la disposition de l'armée pour assurer ces rapatriements.

Le ministère des Armées n'a ainsi jamais prononcé de sanctions à l'encontre de ses officiers qui avaient pris des initiatives personnelles de rapatriement.

REPRESAILLES, MASSACRES ET CAMPS D'INTERNEMENT

C'est à partir du 6 juillet 1962, au lendemain de la proclamation de l'indépendance de l'Algérie, et surtout du 15

juillet, que débutent les massacres organisés dans pratiquement toutes les régions de l'Algérie. Les militaires sous contrat, dont plus de dix-huit mille avaient quitté le service en 1962, ont été relativement épargnés. En général, ils n'avaient pas été employés dans leur propre région. Ils ont souvent pu regagner discrètement leur village ou leur quartier. Il n'en a pas été de même pour les supplétifs.

« La chasse aux harkis » se poursuit, note l'état-major interarmées. Nombre des persécuteurs se recrutent parmi les « marsiens », ces Algériens attentistes, « indépendantistes de la dernière heure », qui, à partir de mars 1962, s'efforcèrent de démontrer leur bonne volonté au nouveau pouvoir. À la Nahia 3, on poursuit les « grands criminels ». Le 10 août, le colonel de la wilaya 1 déclare : « Les musulmans ayant collaboré avec la France (...) seront impitoyablement punis par le Peuple. Les supplétifs et leurs familles seront employés au déminage. » Le 28 août, la wilaya 2 donne l'ordre d'arrêter les anciens harkis et leurs enfants de plus de 12 ans et de les diriger vers le barrage (électrifié, établi entre l'Algérie et la Tunisie ou le Maroc) pour y participer au déminage. Pratiqué à mains nues, sans appareil de détection, ce déminage a causé de nombreuses victimes.

Quant aux supplices auxquels furent soumis les supplétifs, ils ont été décrits dans de nombreux ouvrages : « Émasculés, écorchés vifs, bouillis, mutilés, coupés en morceaux, écartelés ou écrasés par des camions, familles entières exterminées, femmes violées, enfants égorgés. »

Les historiens ne sont pas d'accord sur le nombre de harkis victimes de massacres entre 1962 et 1963. On a cité des chiffres allant de dix mille jusqu'à cent cinquante mille morts.

Une évaluation plus précise reste aujourd'hui impossible. Un consensus tend à se dégager autour d'un total compris entre soixante mille et quatre-vingt mille harkis massacrés.

Le 19 septembre 1962, puis à nouveau le 13 novembre 1962, l'ambassadeur de France à Alger a adressé au gouvernement algérien des lettres de protestation contre les violences « qui n'ont pas cessé depuis deux mois » à l'encontre des anciens auxiliaires de l'armée française. « Il ne se passe pas de jour que l'on ne relève en différents points du territoire algérien des arrestations, des tortures, des exécutions », dénonce l'ambassadeur qui recense plus de sept mille anciens harkis détenus dans des camps d'internement des autorités algériennes, où ils subissent « des traitements particulièrement odieux ». On ne saura jamais combien de supplétifs ont été emprisonnés en Algérie après l'indépendance. Six mois plus tard, la Croix-Rouge comptait encore deux mille quatre cents harkis incarcérés dans les prisons des grandes villes. Elle estimait à treize mille cinq cents ceux qui étaient emprisonnés dans les nombreux camps de détention du pays.

En novembre 1962, une note de l'armée française dresse la liste de ceux qui continuaient alors à frapper à la porte de ses centres d'accueil :

- « - les ex-supplétifs spoliés de tous leurs biens et condamnés au chômage par la population ;
- les ex-supplétifs libérés des camps de l'ALN, et en particulier ceux qui étaient employés au déminage sur les barrages ;
- les veuves et les orphelins, mis au ban de la société : pas de travail, pas d'école ;

- les familles réclamées par leurs chefs partis seuls en France, ou démunies de ressources car les mandats ne leur parviennent pas. »

Le sauvetage de supplétifs aurait nécessité une déclaration solennelle du gouvernement français invitant les Algériens à cesser toute exaction, et ordonnant à l'armée française encore présente en Algérie de retourner « dans le bled » pour assurer la protection de ses anciens combattants. Il n'y eut ni déclaration ni aucun ordre dans ce sens.

Outre les nouvelles normes diplomatiques vis-à-vis de l'Algérie, rappelons au passage que ce genre d'initiatives aurait aussi risqué de compromettre la poursuite des essais nucléaires français dans le Sahara. En vertu d'une annexe secrète aux accords d'Évian, ces essais se prolongèrent longtemps après l'indépendance.

Un consensus tend à se dégager autour d'un total compris entre soixante mille et quatre-vingt mille harkis massacrés.

CAMPS DE TRANSIT ET HAMEAUX FORESTIERS

L'accueil en France a été improvisé par l'armée, chargée au dernier moment du rapatriement.

Vingt et un mille supplétifs ont été officiellement rapatriés en 1962, puis 15 000 en 1963, et encore 5 340 en 1965-1968 (familles comprises). Mais un grand nombre a rejoint la France par ses propres moyens.

Au final, 91 000 Français musulmans purent s'établir en France de 1962 à 1968, dont seulement 20 600 supplétifs (66 000 avec les familles).

L'accueil en France a été improvisé par l'armée, chargée au dernier moment du rapatriement, alors que le ministère des Rapatriés était débordé par l'exode des « Français de souche ».

Les premiers rapatriés furent ainsi logés sous la tente dans les camps de Larzac, Bourg-Lastic et Saint-Maurice-l'Ardoise, dans le froid et dans des conditions de confort très sommaires. Plus tard, des baraquements furent construits à Rivesaltes, les enfants scolarisés par des soldats instituteurs et les adultes formés à l'apprentissage des métiers manuels et aux tâches ménagères.

L'anthropologue Khemisti Bouneb a relaté les difficultés de l'installation : « Pour avoir vécu personnellement avec mes parents harkis dans différents camps, je pense qu'il y a eu une très grande exagération à propos de ces milieux fermés. Les chefs et les monitrices n'étaient pas des monstres ou des sadiques comme le prétendent certains ! Beaucoup ont accompli leur mission correctement.

« Parmi les dirigeants de ces camps, souvent d'anciens militaires pieds-noirs ou Français de souche, il y avait des gens formidables et dévoués qui ont eu envers les harkis et leurs familles des conduites tout à fait remarquables.

« Certes, ces camps n'étaient pas des hôtels trois étoiles ni des Club Med. Ils étaient constitués de baraquements rudimentaires et il y régnait une discipline stricte, mais ils répondaient aux exigences du moment, à savoir la prise en charge globale de familles rapatriées dans l'urgence. »

Les centres de transit ont été fermés à la fin de 1964, et les personnes malades, isolées ou handicapées ont été logées dans les centres d'accueil de Bias et Saint-Maurice-l'Ardoise, qui furent fermés en 1975 en raison des manifestations des enfants de harkis, fomentées de l'extérieur, selon la sénatrice Heinis, par d'anciens parlementaires musulmans.

Aux cités se sont ajoutés une quarantaine de « hameaux forestiers » créés dans le sud-est de la France, comme le Logis d'Anne, où deux mille anciens harkis étaient employés à des travaux de reboisement et d'aménagement des forêts domaniales pour le compte de l'Office national des forêts (ONF). Leur isolement au milieu des bois pour les hameaux, la précarité des installations pour les camps n'ont pas favorisé l'insertion des harkis.

La construction par la Sonacotra de nombreux immeubles HLM réservés aux harkis, comme à Dreux, la création d'emplois industriels, puis les politiques d'insertion, parfois décousues, menées par les différents gouvernements, avec des rentes accordées à certains supplétifs, un statut des victimes de la captivité pour les anciens détenus, une aide aux veuves, ont peu à peu aidé à l'intégration des familles dans la société française.



Les harkis du commando Cobra escaladent les Ksours.

LE SILENCE

Dans les années de l'immédiat après-guerre, les harkis - confondus avec l'ensemble des Français musulmans - ont été les victimes d'une chape de silence. Silence de l'Algérie, qui a imposé sa vision d'un peuple unanime dans la guerre d'indépendance et dénonçant les harkis comme des traîtres indignes de vivre, que l'histoire a jugés et condamnés à jamais. Silence complice de la France, cherchant à oublier cette page peu glorieuse, voire honteuse, de son histoire et

laissant s'installer la thèse des harkis « traîtres collaborateurs », sans s'embarrasser de nuances ni de la complexité de leur histoire. Silence, enfin, des Français musulmans eux-mêmes, qui ont refoulé leur mémoire, ajoutant leur propre mutisme à l'amnésie officielle de la France et de l'Algérie.

« Une des plus grandes ignominies, une des plus grandes hontes de toute l'histoire de France. » Maurice Allais

Les rares voix à s'être élevées en faveur des harkis méritent donc d'être signalées. D'abord, dès 1962, celle de Maurice Allais, prix Nobel d'économie, dans son livre L'Algérie d'Évian, publié par les éditions Jeune Pied-Noir. Le grand économiste dénonce un « véritable génocide » et un « crime contre l'humanité » dans « la politique mise en œuvre » qui « a débouché sur un bain de sang, celui de dizaines de milliers de harkis, au moins soixante mille à quatre-vingt mille et peut-être beaucoup plus... ».

Il qualifie l'abandon des harkis par l'État français et les consignes données par les pouvoirs publics de n'effectuer aucun rapatriement massif de supplétifs d'« une des plus grandes ignominies, une des plus grandes hontes de toute l'histoire de France ». En 1999, dans une seconde édition de son ouvrage, il ajoute un « hommage aux officiers aussi clairvoyants que courageux qui, fidèles à l'honneur militaire et à rencontre des instructions des autorités, ont réussi à faire passer en France de nombreux harkis avec leurs familles ». Ces officiers méritent d'être appelés des « hommes d'honneur ».

En 1993, Dominique Schnapper, fille de l'intellectuel Raymond Aron, lui-même très tôt partisan de l'indépendance de

l'Algérie, écrit dans la préface du livre « Et ils sont devenus harkis » de Mohand Hamoumou (aux éditions Fayard) : « L'épisode des harkis constitue une des pages honteuses de l'histoire de France, comme l'ont été l'instauration du statut des Juifs le 3 octobre 1940, ou bien la rafle du Vél d'Hiv le 16 juillet 1942. Bien des Juifs, dont je suis, souhaiteraient que, par un geste symbolique, les autorités françaises d'aujourd'hui reconnaissent la responsabilité de celles d'hier. »

De la part des autorités politiques, signalons, en novembre 1991, Jacques Chirac, alors président du Rassemblement pour la République (RPR), qui déclare à La Roque-d'Anthéron que la situation « indigne » de la communauté harki était à « inscrire au passif des gouvernements successifs » et que « tous les hommes politiques assument une responsabilité commune » en la matière. Le 31 mars 2003, alors président de la République, il promulgue un décret officialisant et instaurant une Journée nationale d'hommage aux harkis et aux autres membres des formations supplétives des armées françaises, le 25 septembre de chaque année.

En novembre 2011, Jeannette Bougrab, secrétaire d'État à la Jeunesse, fille de harki, fait acte de présence aux Invalides lors de la remise de la grand-croix de la Légion d'honneur par le président de la République, Nicolas Sarkozy, au commandant Hélié de Saint-Marc, 89 ans, légionnaire parachutiste, putschiste gracié. La ministre avait tenu à être présente « pour son père », « un de ces hommes qui se sont battus jusqu'au bout pour la patrie ». Un geste rare. Mais les harkis attendent encore la reconnaissance officielle de la responsabilité de la France dans leur abandon et leur massacre.

General Maurice Faivre « homme d'honneur » 85 ans

« Ses » harkis sont arrivés en France un jour de 1963, troupe misérable d'une trentaine d'hommes rescapés d'un massacre, traqués par les autorités algériennes, indésirables en France.

Ils avaient réussi à traverser la Méditerranée et à le retrouver. Ces survivants, il les a aidés à se loger, à faire venir leurs familles ; eux ont trouvé du travail.



Comme dans les contes de fées, Les harkis eurent beaucoup d'enfants. C'est pour ceux-ci, qui ignoraient l'histoire de leurs parents, que, depuis ce jour de 1963, le général Faivre a entamé une intense recherche historique qu'il poursuit encore aujourd'hui.

Enfants dans un camp d'accueil dans le Sud-Ouest.

Je suis né le 29 mars 1926, dans le Doubs, d'une famille très patriote. Mon père a fait la fin de la guerre de 1914-1918, à partir de 1918, et il s'est réengagé en 1939-1940. La défaite de 1940 m'a marqué. Je m'étais dit qu'il fallait absolument qu'on redresse la situation. Une autre expérience a sûrement joué, m'incitant à faire carrière dans l'armée : je me suis occupé de scoutisme, j'ai été chef de troupe en Franche-Comté. L'esprit d'équipe, le commandement des hommes m'attiraient. J'étais saint-cyrien, major de promotion en 1947-1949. Ensuite, Saumur, en 1949-1950, puis la Légion au Maroc, de 1951 à 1953, et cinq ans de guerre en Algérie, en deux temps.

Première période de 1955 à 1957, et deuxième période, de 1960 à 1962. J'ai donc une expérience du problème algérien.

Lors de mon premier séjour, j'avais quelques appelés musulmans, mais pas de harkis. J'ai été sous les ordres du colonel Gribius, qui commandait le secteur de Constantine. Un homme éminent. Il avait été le chef du troisième bureau de Leclerc pendant la campagne de 1945. Gribius avait des tas d'idées. Il avait résolu de supprimer les bidonvilles de Constantine, et de reconstruire un village à l'extérieur de la ville, à une dizaine de kilomètres. Tous les matins, un de mes officiers allait dans les bidonvilles, ramassait les hommes et les amenait dans ce village, où ils construisaient leurs maisons. C'était une expérience de pacification passionnante.

Pour mon deuxième séjour, qui a commencé en août 1960, j'étais en Petite Kabylie, où j'ai trouvé une harka constituée de soixante harkis.

Harkis, soldats abandonnés. Témoignage du général Maurice Faivre - 15 -

LA VALLEE SAUVAGE D'OUED BERD

L'Oued Berd, en Petite Kabylie, est un ensemble de six ou sept villages dans une très belle région, très escarpée, isolée, sauvage. Deux montagnes massives, les Babors, couvertes de forêts, culminent à 2 000 mètres. Au XIX^e siècle, les tribus locales se sont opposées à la colonisation française. Elles ont résisté à la progression du régiment de Bourbaki. Le pays fut finalement administré par une commission municipale franco-kabyle, mais aucun colon ne s'est établi dans la vallée de l'Oued Berd.



Corvée d'eau dans la région de Saïda, dans le Sud oranais.

Les Kabyles sont restés à l'écart de toute colonisation. Lors du soulèvement du 8 mai 1945 contre l'occupation française, un certain nombre sont allés manifester à Kerrata, où

quelques manifestants ont tué huit Européens, dont le juge de paix, et ont pillé quelques boutiques.

En 1955, au moment de la guerre d'Algérie, ils ont pris parti pour le FLN. En particulier, parce que ce sont des fellaghas de Kabylie qui sont venus dans les villages, avec lesquels ils s'entendaient très bien. Des « moussebilines », sortes de commissaires politiques, ont été recrutés, chargés d'aider les soldats du FLN.

De fin 1955 à début 1958, ils ont pleinement collaboré avec le FLN. Mais, en novembre 1957, il y a eu un changement. Le FLN avait modifié ses frontières entre les wilayas, et les Kabyles ont été remplacés par des Arabes de Djidjelli, les Jouajel. Les habitants se sont très mal entendus avec ces fellaghas exigeants, qui avaient détruit l'école, tué le contremaître de l'usine où ils travaillaient, imposé le sabotage des routes, exigé un ravitaillement qui condamnait la population à la disette. Et surtout, ils avaient demandé que des femmes, des filles viennent au maquis. Ça, ils ne l'ont pas supporté. C'était contraire à l'honneur kabyle.

Il s'opéra un revirement d'opinion contre la violence du FLN.

Un fils de harki, de 13-14 ans, Bouchaïd Kaci, qui circulait partout dans la montagne, a vu des horreurs. Il a trouvé dans les camps du FLN des centres de torture, il a été témoin d'horribles massacres. Sept garçons ont alors décidé de s'enfuir pour rejoindre l'armée française à quelques kilomètres et se sont engagés comme harkis. Ils ont été rejoints par d'autres, accompagnés de leurs familles.

Dans la région du djebel Babor, ces harkis ont participé à de dures opérations, dans le froid et la neige, à la suite du plan

Harkis, soldats abandonnés. Témoignage du général Maurice Faivre - 16 -

Challe en septembre 1959. C'était le début des opérations « Pierres précieuses », dont la première s'appelait « Rubis ». Elle a permis d'éliminer complètement les rebelles du Babor : 513 tués et 326 prisonniers pour l'ALN, 24 tués, 67 blessés de l'autre côté.

L'escadron de dragons a alors commencé la pacification.



8^e RIM en patrouille.

MON ARRIVÉE EN AOÛT 1960

Quand je suis arrivé en août 1960, comme capitaine, à mon poste, un PC isolé dans le djebel, qui s'appelait la « cote 807 », c'était calme. Je commandais un escadron du 20^e dragons, une harka, des autodéfenses, et j'étais responsable de ce qu'on appelait un « sous-quartier », territoire d'environ cinq mille habitants. Il n'y avait plus aucun rebelle. On circulait dans le djebel Babor avec une section, c'est-à-dire vingt hommes, alors qu'auparavant l'artillerie, les bataillons, les avions étaient souvent indispensables. La région était pacifiée.

Mes soixante harkis étaient armés, c'était une harka « amalgamée » ; ils vivaient dans le poste militaire, mélangés aux soldats français. Les trois villages dont ils étaient originaires étaient « en autodéfense ». Les harkis étaient jeunes, de 20 à 30 ans, et l'armée leur donnait une solde. Les autodéfenses étaient les vieux, les anciens combattants, armés de fusils de chasse et de vieilles pétoires de la guerre de 1939. Ils n'étaient pas rémunérés.

Peu de temps après mon arrivée, un jour d'octobre 1960, tous les hommes d'un village, Oued Ayed, sont venus à mon PC et m'ont dit ; « Cette nuit, un de nos cousins a été tué par le FLN parce qu'il refusait de payer l'impôt révolutionnaire. On vous demande des armes. On doit se défendre maintenant contre le FLN. » J'ai dit que j'allais transmettre la demande à mon supérieur, qui a accepté. Ils sont restés à mon PC, jour et nuit, pendant deux jours, jusqu'à ce que je leur donne des fusils de chasse. Dans ce village, j'ai recruté une nouvelle section de

Harkis, soldats abandonnés. Témoignage du général Maurice Favre - 17 -

harkis. Ils m'ont envoyé une quarantaine de jeunes. Je ne pouvais en accueillir qu'une vingtaine. Alors, j'ai organisé une course de côte, et j'ai pris les vingt premiers. Ce qui faisait que j'avais désormais quatre-vingts harkis opérationnels. J'ai installé un nouveau poste de dragons dans leur village. Je leur ai demandé de me construire une piste parce qu'on ne pouvait pas arriver jusque-là en véhicule. Tout le village s'est mis au travail, ils se sont organisés, ont désigné un chef. Ça a été très démocratique.

ECOLE, PELERINAGE, RÉCOLTES

Mon épouse Monique, isolée à Kerrata, à une quinzaine de kilomètres, avait fait, à ma demande, un stage d'EMSI (Équipe médico-sociale itinérante) organisé par le cinquième bureau à Constantine et est venue vivre avec moi, à la cote 807. Elle s'est occupée des femmes et des enfants. Accompagnée d'un jeune harki qui lui servait d'interprète en langue kabyle et de guide, elle allait visiter les villages et prendre contact avec les femmes. Plus tard, elle a recruté une harkette. Elle a créé un cercle féminin et organisé une assistance médicale, avec un médecin qui venait de temps à autre pour soigner les femmes et les enfants. Une école avait été aménagée dans chacun des villages d'autodéfense, où un jeune dragon faisait la classe aux enfants. Ils n'étaient pas forcément instituteurs de métier, mais ils étaient volontaires et aimaient ça.

Il y avait une très bonne coopération, des deux côtés. On continuait à patrouiller et à mener des opérations. Mais c'était vraiment une région pacifiée. À tel point que, lorsqu'il y a eu le putsch des généraux d'Alger, le 22 avril 1961, j'ai été très surpris. Personne ne m'a contacté. Je me suis dit : « Mais

qu'est-ce qui se passe à Alger ? Ils sont fous ? Nous, on est en train de gagner sur le terrain, et ils se soulèvent à Alger... » On ne comprenait pas le sens de cette révolte. Dans le bled, on poursuivait notre travail de pacification.



Membres d'équipes médico-sociales itinérantes soignant des bébés.
Le docteur Sangline au chevet d'un petit garçon qu'il a recueilli dans la rue.



Je n'étais pas pour « l'Algérie de papa », parce que j'avais observé la situation algérienne dès 1955, lors de mon premier séjour. En connaissant le pays, on savait que ça ne pouvait pas marcher. Je m'étais rendu compte qu'il y avait de grandes injustices vis-à-vis des musulmans. Il n'y avait pas

Harkis, soldats abandonnés. Témoignage du général Maurice Favre - 18 -

d'égalité sociale. Je n'ai jamais pris parti non plus pour l'indépendance, mais j'étais pour une Algérie autonome qui soit associée à la France. J'étais pour une Algérie nouvelle.

Lors de mon premier séjour, j'allais dans les villages, et je disais aux maires : « Il faut que la situation évolue, il faut qu'on fasse une Algérie nouvelle. » Lors de mon deuxième séjour, je n'ai jamais dit que l'armée allait rester en permanence en Algérie. Je leur ai dit : « Nous, on est là pour vous aider à faire la paix, pour rétablir la prospérité en Algérie, mais dès que ce sera rétabli, ce sera à vous de faire l'Algérie. » C'était en fait l'idée de la majorité des officiers français. Pour nous, l'Algérie française, c'était une Algérie nouvelle et autonome, associée à la France.

Pour nous, L'Algérie française, c'était une Algérie nouvelle et autonome, associée à la France.

Au printemps 1961, les habitants m'ont demandé l'autorisation d'organiser un pèlerinage qui n'avait pas eu lieu depuis le début de la guerre. J'ai accepté. Dans un de ces villages se trouvait un marabout, un genre de temple consacré à une sainte femme, le marabout de Taftis pour lequel ils avaient une grande vénération. Le pèlerinage s'est déroulé du 16 au 19 mai 1961. Des centaines de gens sont venus de toute la région, qui ont été logés, nourris dans le village, et qui ont célébré la sainte. Mes harkis sont allés au pèlerinage, le fusil à l'épaule. Ils étaient au milieu du peuple kabyle, acceptés comme tels. Et nous, nous avons une grande confiance en eux. Mon prédécesseur avait pris l'habitude de les laisser partir en permission dans leur village avec leurs fusils, alors que c'était contraire au règlement. On aurait dû enchaîner les

armes, n'ouvrir les chaînes qu'au moment des sorties, etc. Mais on avait confiance. L'entente avec les harkis a été parfaite.

Pour preuve, à l'été 1961, le chef du village d'Oued Ayed m'avait demandé l'autorisation d'aller faire les foins dans la montagne des Babors, où les habitants avaient leurs résidences d'été, mais déclarée zone interdite depuis le début de la guerre. Hommes et femmes, tout le village, sont partis de bon matin dans les pâturages où ils ne s'étaient pas rendus depuis plusieurs années. J'avais organisé une protection, harkis et dragons. Ils ont passé la journée dans la montagne, et le soir ils sont revenus en longue procession avec des ballots de foin sur le dos.



Harkis et harkettes de Catinat, près d'El Millia.

LA « REORGANISATION »

Le 1^{er} août 1961, mon régiment, le 20^e dragons, a été dissous. C'était le début de la réorganisation, on commençait à préparer le dégageant. Mon escadron est déplacé de l'Oued Berd pour être affecté vers Oulad Ou Aneur, près de Sétif, à un régiment de chasseurs. Ce régiment n'était pas très engagé dans la guerre d'Algérie ; leurs officiers étaient plutôt habitués à circuler sur les routes et allaient peu voir ce qui se passait dans le bled. Quand ils sont venus à la cote 807, les colonels et les officiers ont été horrifiés de constater que je vivais là, complètement isolé. Je leur ai dit que j'étais très heureux, que j'avais la confiance des populations, que je faisais un travail intéressant sans beaucoup de moyens. Je n'avais qu'une Jeep et un GMC. Ils n'ont eu de cesse que de me donner de nouveaux matériels, pour finalement me sortir de mon bled.

Des harkis contrôlent le chargement du bourricot.



J'ai quitté la cote 807 en octobre 1961. Quand je suis parti, j'ai vu beaucoup de mes harkis pleurer parce qu'ils avaient confiance en moi. Des coloniaux sont venus ; ensuite, il y eut des tirailleurs, des gens de passage, pas attachés au pays. Après mon départ, je n'ai plus eu aucune liaison avec eux, plus aucune nouvelle. Je les ai perdus de vue. Ils étaient loin, et j'avais d'autres préoccupations.

Arrivé à Sétif, j'ai très vite demandé ma mutation. J'avais abandonné mon bled, j'avais abandonné les habitants qui me faisaient confiance, je n'avais plus aucun intérêt à rester à Sétif, et je ne m'entendais pas avec les officiers de ce nouveau régiment. Eux ne rêvaient qu'à la fin de la guerre d'Algérie, à repartir en France préparer la guerre contre les Soviétiques... J'avais un ami à l'état-major, à qui j'ai demandé de me faire affecter à Alger. Six mois plus tard, en février 1962, j'ai été affecté au deuxième bureau du commandant en chef, près d'Alger, à Reghaïa. Avant d'être rapatrié en France fin 1962. Je n'ai jamais eu l'occasion de revoir l'Oued Berd, et je n'aurai pas de nouvelles de mes harkis avant 1963, à Paris.

COUP DE FIL DE LA PRÉFECTURE

Un jour de 1963, je reçois un coup de fil de la Préfecture de police de Paris : « Des harkis vous réclament. Ils sont à Choisy-le-Roi, ils viennent d'arriver. » Le dimanche suivant, avec mon épouse, nous sommes allés à Choisy-le-Roi et nous les avons découverts, un peu plus d'une trentaine, installés dans des conditions épouvantables.

Ils m'ont appris que la moitié de la harka avait été massacrée. Le 12 août 1962, les harkis ont été emmenés à Béni Messali,

Harkis, soldats abandonnés. Témoignage du général Maurice Faivre - 20 -

où ils ont été suppliciés. Quarante-sept harkis et membres des autodéfenses ont été tués en trois jours. Les survivants avaient réussi à prendre le maquis et à s'exfiltrer par des filières familiales, des combines. Ils étaient passés par Alger ou Bône, et étaient arrivés à Choisy-le-Roi par tradition : il y avait toujours eu, au village, des émigrés qui travaillaient en France, et notamment à Choisy-le-Roi.



Préparation au départ de réfugiés harkis de Bône

Ils étaient arrivés célibataires et ont été très mal reçus à Choisy-le-Roi. La municipalité était communiste, et l'importante immigration musulmane de la commune était pro-FLN. Les premiers arrivés avaient campé sur les bords de la

Seine, certains allaient dormir la nuit dans des tuyauteries de béton des travaux publics. Ils s'étaient ensuite regroupés en centre-ville, où ils avaient vécu dans des caves, dans un hangar de chantier abandonné envahi par les rats, dans des conditions infectes.

Certains de leurs camarades réfugiés en Seine-Saint-Denis, apprenant leur présence à Choisy, sont venus les rejoindre. Ensuite, ils ont squatté une HLM dont la construction avait été abandonnée. L'immeuble n'avait ni portes ni fenêtres ; ils avaient bricolé des fenêtres en contreplaqué et récupéré des tuyaux d'arrosage pour avoir de l'eau. La harka avait été reconstituée !

Des bagarres ont éclaté avec les musulmans de Choisy-le-Roi. À tel point que certains se sont retrouvés à la prison de la Santé. Je suis allé les voir, puis j'ai témoigné en leur faveur au tribunal correctionnel, en tenue de capitaine. Le juge a absous mes harkis, il a prononcé un non-lieu, alors que je suis persuadé qu'ils avaient échangé des coups de couteau.

CINQUANTE-TROIS FAMILLES RAPATRIÉES

La première préoccupation des harkis était de rapatrier leurs familles restées dans leurs villages. Une seule famille avait réussi à gagner le camp de Saint-Maurice-l'Ardoise, en octobre 1962. Les autres étaient restées dans leurs bleds.

Il fallait monter un dossier de rapatriement et fournir un certain nombre de documents : attestation de services, demande du chef de famille indiquant la composition de sa famille, certificat d'hébergement en métropole, etc. C'est moi qui me suis

chargé, depuis Paris, de faire leurs dossiers, et qui les ai envoyés aux autorités d'Alger.

Le rapatriement n'était pas facile, parce que les garnisons françaises avaient été évacuées : Sétif, le 1^{er} juillet 1963, Bougie, le 31 décembre. Il n'était pas possible aux épouses, aux enfants, aux vieux parents de rejoindre une caserne française, et d'y être accueillis.

Les harkis ont eux-mêmes trouvé la combine, digne de l'évasion de prisonniers. Le frère d'un harki, installé en France depuis longtemps, et qui était plutôt FLN, a accepté de faire plusieurs voyages en Petite Kabylie pour ramener les familles. Muni de tous les papiers exigés pour le transfert en métropole, il est allé voir un commerçant de Kerrata et lui a dit : « Ce soir je déménage ma famille, est-ce que tu me prêtes ton camion ? » Il a chargé dix familles dans le véhicule, a roulé toute la nuit pour les amener à Bougie, où il y avait encore une garnison française, et un centre d'accueil de harkis. Le lendemain, les familles ont été embarquées en hélicoptère et déposées sur un navire de guerre au large. C'était une aventure extraordinaire pour ces femmes et ces enfants qui n'avaient jamais vu la mer, mais leur rapatriement était fait officiellement, avec un dossier par famille.

En 1964, la garnison de Bougie a été abandonnée. Il a fallu amener les familles près d'Alger au centre d'accueil du camp de Zeralda. On a continué suivant le même schéma, le camion de l'épicier roulant toute la nuit jusqu'à Alger. Un jour, le chef de centre de Zeralda a refusé des familles, parce qu'il a trouvé mon passeur suspect. J'étais alors en stage à Baden-Baden ; j'ai reçu un télégramme : les familles sont dans les

bois à Zeralda, il faut venir à leur secours. J'avais un copain à Alger, au cabinet du général commandant le corps d'armée, qui a réglé le problème. La situation en Algérie s'étant un peu normalisée, les dernières familles ont été rapatriées par la Croix-Rouge, transférées au camp de Rivesaltes, avant de pouvoir rejoindre la HLM de Choisy.

En plusieurs voyages, on a ainsi rapatrié ainsi cinquante-trois familles.

LE BLED A DREUX

En décembre 1963, le maire de Dreux a écrit au ministère de l'Intérieur : « À Dreux, il y a quelques logements, il y a du travail, en particulier chez Renault à Flins, on peut accueillir des harkis. » Le 24 décembre, six familles s'installèrent à la cité Prodhomme, à Dreux. En janvier 1964, six autres arrivèrent à la cité Haricot. À partir du mois d'août, le regroupement familial a pu se faire grâce à la construction de logements Sonacotra rue Murger-Bardin. À Dreux, les harkis ont reconstitué leur village de Béni Dracene. Ils ont eu du travail. Ils étaient logés. Deux assistantes sociales s'occupaient d'eux à plein temps.

Moi, j'étais affecté à Saint-Germain, alors je leur rendais visite le dimanche avec mon épouse. Les femmes étaient ravies de la revoir. Je pense qu'on les a aidés à s'intégrer. Bien que l'accueil à Dreux n'ait pas été très chaleureux. Les harkis se sont retrouvés ignorés par la population, qui les considérait comme des Arabes, indésirables. Mais ça a été tout de même de bonnes années pour eux. Parce qu'ils étaient logés, qu'ils avaient du travail, qu'ils étaient soignés. Ils se sont mariés et ont eu beaucoup d'enfants. J'ai fait une enquête

Harkis, soldats abandonnés. Témoignage du général Maurice Faivre - 22 -

démographique pour la revue Population en 1990 ; j'ai calculé que la moyenne des enfants par femme était de 9,5, avec des familles de douze, quatorze enfants. En Algérie, les familles étaient moins nombreuses en raison d'une mortalité infantile élevée. Les femmes étaient heureuses, elles accouchaient à la maternité, alors qu'en Algérie elles accouchaient à la maison, suspendues à une corde accrochée au plafond pour accélérer la descente du bébé.

Quand les familles ont été amenées à Dreux, la population totale était de deux cent dix-sept personnes. Quinze ans après, elle avoisinait les mille personnes. Beaucoup de harkis se sont mariés entre eux, comme au village. Il y a eu un repli sur soi, à cause de l'indifférence de la population française et de l'attachement à leur mode de vie.

En juin dernier, je suis allé à un mariage, qui a réuni quatre cents invités dans un local de la mairie de Vernouillet, commune voisine de Dreux. À chaque mariage, nous sommes conviés, mon épouse et moi. Hier matin encore, je suis retourné à Dreux assister à une cérémonie au monument aux morts. J'ai toujours gardé le contact avec mes harkis.

Beaucoup de harkis se sont mariés entre eux, comme au village. Il y a eu un repli sur soi, à cause de l'indifférence de la population française et de l'attachement à leur mode de vie.

MA RECHERCHE

Il aurait fallu que tous les chefs de harkas fassent ce même travail de dénombrement, on aurait ainsi pu savoir combien de harkis avaient été tués après l'indépendance.

Je me suis aperçu que les enfants des familles de Dreux, la deuxième génération, ignoraient tout de l'histoire de leurs parents, parce que les parents n'avaient jamais voulu raconter leurs malheurs, expliquer pourquoi ils s'étaient engagés aux côtés de la France, comment ils vivaient dans leurs villages. Je me suis dit qu'il fallait leur raconter d'où ils venaient.

Quand j'ai quitté l'Algérie, j'ai eu différentes affectations à Paris et en province, surtout au deuxième bureau, dans le renseignement militaire. J'ai commandé le deuxième bureau de Baden-Baden, puis celui de la Ire armée à Strasbourg. Pendant quelques années, j'ai poursuivi des recherches sur la stratégie militaire, en particulier contre l'Union soviétique. Après avoir quitté l'armée, en 1980, j'ai soutenu une thèse de doctorat en Sorbonne, publiée en 1988, une thèse d'histoire sur la nation armée de Machiavel à nos jours. J'ai également tenu une chronique mensuelle dans la revue Défense nationale.

J'avais un réel penchant pour l'histoire et la stratégie militaires. Alors, pour les enfants de mes harkis, j'ai effectué des recherches en archives et publié mon premier livre Un village de harkis, des Babors au pays drouais, chez L'Harmattan en 1994. J'y raconte l'histoire de ma harka, l'histoire de leur village. J'y dresse une liste des victimes. Il aurait fallu que tous les chefs de harkas fassent ce même travail de dénombrement, on aurait ainsi pu savoir combien de harkis avaient été tués après l'indépendance. Je n'étais donc plus sur place quand les massacres ont eu lieu, mais, étant à l'état-major d'Alger, je savais qu'ils avaient été perpétrés dans toute l'Algérie. Seulement, on était très mal renseignés, on n'avait plus les contacts avec les anciens harkis parce qu'on

n'avait plus de troupes dans le bled, les régiments ayant été ramenés dans les grandes villes, à Alger, Oran, Bône, puis rapatriés en France. Voilà pourquoi certains témoignages sont très imprécis et sous-estimes. Lacouture a estimé à dix mille le nombre de harkis massacrés, dans un article du Monde en novembre 1962. Or, à mon avis, il y en a eu beaucoup plus, entre soixante mille et quatre-vingt mille. Mais on ne le saura jamais. Il aurait fallu enquêter dans toutes les harkas et dans tous les villages.

Pour écrire ce premier livre, j'avais recueilli tellement d'archives que j'avais suffisamment d'éléments pour un deuxième. J'ai élargi mon sujet à l'Algérie tout entière. Les Combattants musulmans de la guerre d'Algérie, édité en 1995 chez L'Harmattan, est consacré non seulement aux harkis, mais aux tirailleurs, méharistes, spahis, et tous les musulmans engagés dans l'armée française. En quinze ans, j'ai publié une dizaine d'ouvrages et participé à autant d'autres, sur la guerre d'Algérie. Peu d'auteurs ont fait des recherches en archives sur les harkis. J'ai passé des jours et des jours à Vincennes, aux Archives nationales, aux Affaires étrangères, à la gendarmerie de Le Blanc, dans l'Indre, aux Archives d'outre-mer à Aix-en-Provence, à la Croix-Rouge à Genève. Personne n'avait ouvert avant moi les cartons que j'ai consultés. Et pour beaucoup de documents, j'ai dû demander des dérogations parce qu'ils ne sont pas accessibles au public ; je les ai d'ailleurs pratiquement toujours obtenues.

On continue à dire des choses fausses au sujet des harkis, contre lesquelles je me bats.

Je lis tout ce qui paraît sur les harkis. On continue à dire des choses fausses à leur sujet, contre lesquelles je me bats. Mais je me heurte à des problèmes. Par exemple, la directrice des Archives de France m'a accordé une dérogation pour consulter les archives de la Commission de sauvegarde du droit et des libertés, créée pendant la guerre d'Algérie, pour obtenir que les prisonniers ne soient pas maltraités, qu'il n'y ait plus de torture, qu'il n'y ait plus d'exécutions sommaires. Toutes ces archives m'ont été ouvertes, et elles sont passionnantes. J'ai demandé à publier certaines conclusions, en particulier sur les avocats du FLN. Cela m'a été refusé, comme c'aurait été refusé aux autres historiens qui auraient pu en faire la demande, parce que la direction des Archives considère que la publication de leurs noms, et des noms des victimes d'ailleurs, pourrait porter atteinte à leur notoriété et à leur vie privée.

Pour certains, je suis une référence ; j'ai de bonnes relations avec des historiens reconnus, et je ne m'entends pas du tout avec d'autres. Actuellement, je suis mal vu de la DMPA, la Direction de la mémoire du patrimoine et des archives, qui dépend du ministère de la Défense, parce que j'ai été critique à son égard. J'ai participé à plusieurs de leurs travaux, notamment au moment où a été créé le Mémorial des combattants de la guerre d'Algérie, quai Branly. L'année dernière, les responsables de la DMPA ont organisé une journée sur la guerre de 1939-1945, et je n'étais pas d'accord avec les conclusions. Je le leur ai dit, ça ne leur a pas plu. D'autant plus que j'avais organisé, la même année, un colloque sur l'armistice de 1940, où la conclusion était que cet armistice était indispensable, qu'on n'aurait pas pu faire

Harkis, soldats abandonnés. Témoignage du général Maurice Faivre - 24 -

autrement. Ce n'est pas la thèse officielle, actuellement, on dit : « De Gaulle avait raison... »

Quand j'étais encore à l'armée, mon action en faveur des harkis n'a jamais été mal considérée par mes supérieurs, qui ne m'ont ni sanctionné ni freiné. J'ai eu de bons rapports avec les généraux de Boissieu et Vanbremersch. J'ai été promu général. J'ai été reçu à l'Elysée plusieurs fois. Mais les harkis sont un sujet encore brûlant. Moi, je continue de chercher la vérité. Cependant, je n'irai pas en Algérie. Je n'y suis jamais retourné, et il n'est pas question que j'y retourne. Je ne peux pas supporter de rencontrer ces gens qui ont massacré mes harkis en 1962.



Retour de zone interdite dans l'Ouarsenis

Harkis au repos en 1959





Un chef de harka et son groupe dans le Ksour



Harkis montés avant le défilé du 11 novembre



Livre à commander chez www.xoeditions.com